



Commune des Avirons

Extrait N° 17 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 octobre 2018

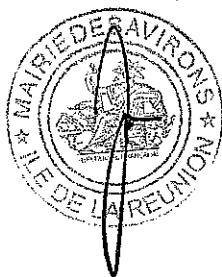
L'an deux mil dix-huit, le 5 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

08 OCT. 2018
que la convocation du Conseil a été faite le **26 septembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : Mme RIVIERE Suzette – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17 / Mise à la réforme du bâtiment modulaire EX-SDIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à la réforme le bâtiment modulaire EX-SDIS.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Le bâtiment fait une surface de 60 m² (6m×10 m) composé de 4 modules démontables et aménagé comme suit :

- ✓ 1 pièce de 17,5 m² (5,92 m×2,95 m) ;
- ✓ 1 pièce de 15 m² (3,89 m×3,86 m) ;
- ✓ 1 pièce de 11,40 m² (5,7 m×2 m) ;
- ✓ 1 pièce de 8,40 m² (3 m×2,80 m) ;
- ✓ 1 WC et 1 coin douche ;
- ✓ 1 petite varangue de 1,5 m de large sur toute la largeur du bâtiment ;
- ✓ Les pièces sont équipées de climatiseur mais leur fonctionnement n'est pas garanti.

Tout le bâtiment surmonté d'un sur-toit en charpente métallique et tôle pré-laqué.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retirer ledit bâtiment de l'inventaire communal et d'autoriser sa vente au mieux offrant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, **à l'unanimité**, décide de retirer le bâtiment susvisé de l'inventaire communal et autorise sa mise en vente au mieux offrant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

René MONDON

